



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de la réunion du GT Ad-hoc Sardine du Golfe Mardi 14 Janvier 2020 – Getaria

La réunion a débuté par la validation de l'ordre du jour et du compte-rendu de la précédente réunion, puis Andres Uriarte (AZTI) a réalisé une présentation (disponible sur le site du CC Sud) sur les travaux scientifiques menés ces derniers mois, en particulier dans le cadre de l'interbenchmark du CIEM.

1. Interbenchmark du CIEM,

Andres Uriarte a présenté les résultats définitifs de l'interbenchmark :

-Les données de captures françaises ont été corrigées

-La méthode d'évaluation a été améliorée même si le niveau de biomasse n'est toujours pas exactement identique au niveau indiqué par la campagne PELGAS : la baisse annuelle et continue de la biomasse a été limitée, l'évaluation est plus robuste.

-La question de l'inclusion ou non de la Baie de Douarnenez dans la Zone 8 n'a pas été complètement résolue (doit-elle être incluse en zone 7 ?), cette zone représentant jusqu'à 30% des captures est cependant importante à comprendre, car elle peut avoir un fort impact dans l'évaluation

-Les points de référence ont été corrigés : Blim passe de 63 228 à 56 300 tonnes et FMSY de 0,27 à 0,453. Ces points de référence sont désormais moins liés aux données historiques.

2. Evaluation 2019 et les recommandations scientifiques du CIEM pour 2020

L'avis du CIEM pour 2020 montre que la biomasse de sardine est actuellement au dessus de Blim et Bpa cependant le F reste légèrement au dessus de FMSY (en dessous de Fpa et dans la zone d'incertitude de FMSY). Le recrutement sur les trois dernières années est par ailleurs plutôt bon.

Ainsi, le CIEM recommande pour 2020 un TAC de 34 905 tonnes soit 56% de plus qu'en 2019.

3. Règles d'exploitation

Les scientifiques disposent de fonds du Gouvernement Basque afin de réaliser des tests et de proposer des règles de gestion. Miren Garmendia (OPEGUI) s'est cependant interrogée sur la pertinence de ces études au vu des incertitudes sur la Baie de Douarnenez. Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) et Andres Uriarte ont alors précisé que les règles proposées pourraient être changées en fonction des résultats des



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

études (échantillonnages, tests génétiques) sur la baie de Douarnenez, résultats qui par ailleurs ne pourront être disponibles que d'ici quelques années.

Andres a ensuite présenté les règles qui peuvent être envisagées et testées d'ici la fin mars :

PREMIERE REGLE : la règle classique du CIEM utilisée pour ses recommandations annuelles. La règle consiste à appliquer une mortalité par pêche égale au FMSY à la biomasse estimée tant que cette biomasse n'est pas inférieure à Bpa.

DEUXIEME REGLE : C'est une règle basée sur les TAC et non la biomasse. La pêcherie est fermée si la biomasse est sous Blim puis le F augment progressivement jusqu'à un TAC maximum défini. La « vitesse » (pente de la courbe) à laquelle le TAC maximum est atteint peut être étudiée et choisie.

Le TAC maximum est donc le TAC préférentiel que l'on souhaite obtenir chaque année.

Les points à discuter sur cette règle sont donc : Le TAC minimal doit-il être de 0 et quels rangs de valeurs doivent être étudiés pour le TAC maximum ainsi que l'intervalle de la Gamma.

Chaque scénario sera ensuite comparé selon les indicateurs suivants :

- probabilité d'être sous Blim
- probabilité de fermeture
- Capture médiane dans les 20ans
- Stabilité de la capture
- Fréquence à laquelle le TAC=TAC maximum

Andres Uriarte a précisé aux membres que la règle choisie devrait être annuelle car la durée de vie des sardines est courte ; l'évolution de l'état du stock peut être rapide.

Les membres du Groupe Ad-Hoc ont remercié Andres et l'AZTI pour ces éléments, et souhaitent quelques jours de réflexions afin de proposer aux scientifiques les scénarios de gestion qu'ils souhaitent voir testé. Andres Uriarte enverra donc au secrétariat du CC Sud un questionnaire récapitulatif que les membres pourront compléter avant la fin du mois de janvier pour préciser leurs demandes.

Finalement, les membres ont convenu de se réunir à nouveau fin mars à Ciboure (26 mars?)